



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Sportive

Président : Jean-Marie MEURANT

Objet : Procès-verbal N°7 du 13/03/2024

Membres ayant participé à la visioconférence du 12 mars 2024 de 13h à 14h15 : Agnès MASSON-SIBUT, François-Xavier CHAFFOIS, Stephen LESFARGUES (DTN), Boris ROTHERMUNDT (DTN Adjoint), Ludovic MEILLIER (Président CFA), Vincent CASSIER (réfèrent siège fédéral).

Membres excusés : Jean-Marie MEURANT (Président), Aurélie BACELON, Hervé LAPEYRE, Eric DEDIEU, Frédéric GUERN, Soazik KLEIN (Présidente CFSS).

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2024

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 MASCULINE DE SOFTBALL

1ère Journée – 09/10 mars 2024

Pessac : Non transmission par courrier électronique au plus tard le lendemain de la journée à midi : Feuille de score et feuille de match et attestations collectives de licence (RG art. 214.4 & RG art. 217.2) – Sanction : 30 €

PESSAC PANTHÈRES vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D1M011 : [8-16, rencontre homologuée](#)
Montpellier: Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RG art. 110.2) - Sanction : 50€.

MONTPELLIER BARRACUDAS vs NICE CAVIGAL – D1M012 : [8-7, rencontre homologuée](#)
Montpellier: Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RG art. 110.2) - Sanction : 50€.

NICE CAVIGAL vs PESSAC PANTHÈRES – D1M013 : [3-14, RAS, rencontre homologuée](#)

NICE CAVIGAL vs MONTPELLIER BARRACUDAS – D1M014 : [7-6, rencontre homologuée](#)
Montpellier: Non présence d'un cadre avec diplôme sur la feuille de match d'une rencontre officielle. (RG art. 110.2) - Sanction : 50€.

PESSAC PANTHÈRES vs NICE CAVIGAL – D1M015 : [14-4, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTPELLIER BARRACUDAS vs PESSAC PANTHÈRES – D1M016 : **RAIN OUT**
La rencontre est reportée au 13/04/2024 à 10h Toulouse, lors de la journée 4 du championnat de D1 Masculine de Softball.


OPEN DE FRANCE FÉMININ DE BASEBALL

Selon l'article 13.1 du règlement de la compétition, « *Au moins dix (10) jours avant le début de la compétition, toutes les équipes doivent communiquer à la CFS la liste provisoire des joueuses, via le formulaire fourni par la CFS aux équipes participantes* ».

Il est demandé aux équipes de bien vouloir remplir la fiche roster transmise par la CFS et de la retourner par mail à cfs@ffbs.fr avant le **20 mars 2023**.

La CFS a pris note du retrait de l'équipe de la Ligue des Hauts de France.

La CFS a validé le programme de l'Open de France Féminin de Baseball 2024, veuillez le trouver ci-dessous :

			
30 MARS			
J1	10H30	BATS	GOP
	ODF2401		
	13H00	GOP	NORMANDIE
	ODF2402		
	15H30	NORMANDIE	BATS
ODF2403			
31 MARS			
J2	10H00	NORMANDIE	GOP
	ODF2404		
	12H30	GOP	BATS
	ODF2405		
	15H00	BATS	NORMANDIE
ODF2406			
1ER AVRIL			
FINALE	10H30	PROTOCOLE D'AVANT MATCH	
	11H00	FINALE	
	ODF2407		
	13H30	CEREMONIE DE CLOTURE	

DEMANDES A LA CFS

Suite à la sollicitation du club du MUC Barracudas Baseball et aux éléments envoyés pour appuyer leur demande attestant de la prise de licence du joueur dans les années 1990, la CFS recommande au Secrétaire Général de la fédération d'accorder le statut de JFL à Rémy Pujal.

RAPPELS IMPORTANTS

Transferts internationaux

Article 86 des Règlements Généraux :

“Tout club affilié à la Fédération qui souhaite obtenir le transfert international d'un licencié évoluant dans un club affilié à une fédération étrangère membre de la WBSC doit en faire la déclaration au secrétariat général de la Fédération par courrier électronique au préalable à la prise de licence dudit licencié.”

Liste des 30

Article 159.4 des Règlements Généraux :

“Chaque saison, pour chaque championnat national de baseball ou softball, incluant les championnats nationaux interrégionaux, chaque équipe devra fournir à la CFS, au plus tard dix jours avant la première journée du championnat concerné, une liste provisoire de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club.

Au plus tard à la date de remise communiquée par la CFS lors de la diffusion du calendrier définitif du championnat concerné conformément à l'Article 120.5 des présents règlements généraux, chaque équipe pourra

fournir à la CFS une liste définitive de trente joueurs maximum, titulaires d'une licence compétition ou d'une extension de licence en cours de validité auprès de leur club et ayant été validée au plus tard à ladite date de remise.

Les joueurs figurant sur la liste définitive devront avoir été déclarés dans la liste provisoire préalablement transmise. Par exception, jusqu'à cinq joueurs non-inscrits sur la liste provisoire pourront figurer sur la liste définitive."

Les listes provisoires des 30 noms sont donc attendues au plus tard :

Le 29 Février 2024 pour la Division 1 de Softball Masculin

Le 07 Mars 2024 pour la Division 1 de Softball Féminin

Le 14 Mars 2024 pour la Division 2 de Softball Féminin

Le 21 Mars 2024 pour la Division 2 de Softball Masculin et la Division 2 de Baseball

Le 27 Mars 2024 pour la Division 1 de Baseball

Les listes définitives des 30 noms sont donc attendues au plus tard :

Le 17 Avril 2024 pour la Division 1 de Softball Masculin et la Division 2 de Softball Féminin

Le 24 Avril 2024 pour la Division 2 de Softball Masculin

Le 29 Mai 2024 pour la Division 1 de Softball Féminin

Le 29 Mai 2024 pour la Division 2 de Baseball

Le 19 Juin pour la Division 1 de Baseball

Les listes des trente doivent être établies en utilisant les rosters des équipes engagées dans le module de compétition d'E-licence. La CFS est prête à apporter son assistance aux clubs en cas de besoin, via le gestionnaire de vie sportive de la fédération.

RAPPEL SUR LES CONDITIONS D'APPARTENANCE À UN CHAMPIONNAT

Nombre de matchs joués pour appartenir à :

- **La Division 1 Féminine Softball = 7 matchs.**
- **La Division 1 Masculine Softball = 8 matchs.**
- **La Division 2 Féminine Softball = 3 matchs.**
- **La Division 2 Masculine Softball = 3 matchs.**
- **La Division 1 Baseball = 9 matchs.**
- **La Division 2 Baseball : Groupe A = 9 matchs / Groupe B = 7 matchs**

RAPPELS SUR LES FEUILLES DE MATCHS ET ROSTERS

Signature des feuilles de matchs : Les feuilles de matchs doivent impérativement être signées par une personne en responsabilité de diplôme.

Transmission des Résultats : Le club qui accueille les plateaux est responsable de l'envoi des résultats de chaque rencontre à la CFS dans les deux heures suivant la fin de celle-ci. Ces informations doivent être envoyées à l'adresse suivante : cfs@ffbs.fr.

Partage des Documents de Match : En plus des résultats, il est impératif de partager les feuilles de matchs, irosters et feuilles de scores à la CFSS via upload.ffbs.fr.

REGLEMENTS DES COMPETITIONS BASEBALL ET SOFTBALL

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

RECOURS

Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions définies par l'article 60 du règlement intérieur de la Fédération.

L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 dudit règlement intérieur; en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/10/RI-AGO-05.10.2023-e.v.-01.12.2023.pdf>

Jean-Marie Meurant
Président C.F.S

